

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/173

Objet : 173 - Signature d'une Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour l'année 2024 avec la fondation 30 millions d'amis

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire de Vire Normandie, l'autorisant à signer les conventions de louage des choses n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que la commune de Vire Normandie s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres ;

Décide

- D'autoriser la signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour l'année 2024 dans les conditions fixées par cette dernière.

Fait à Vire Normandie, le 05 Novembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241107-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

